

  
COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

  
PRESS RELEASE

372nd meeting of the Council

- Foreign Affairs -

Brussels, 9 December 1975

President: Mr Mariano RUMOR  
Minister for Foreign Affairs of  
the Italian Republic

1469/75 (Presse 141)



The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows

Belgium:

Mr Renaat VAN ELSLANDE                      Minister for Foreign Affairs

Denmark

Mr Ivar NØRGAARD                              Minister for External Economic  
Relations and Nordic Affairs

Mr Jens CHRISTENSEN                         State Secretary, Ministry of  
Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans-Jürgen WISCHNEWSKI                Minister of State, Federal  
Foreign Office

France:

Mr Jean SAUVAGNARGUES                      Minister for Foreign Affairs

Mr Bernard DESTHEMAU                        State Secretary, Ministry of  
Foreign Affairs

Ireland:

Mr Garret FITZGERALD                        Minister for Foreign Affairs

Mr Justin KEATING                            Minister for Commerce and Industry

Italy

Mr Mariano RUMOR                            Minister for Foreign Affairs

Mr Adolfo BATTAGLIA                         Deputy State Secretary,  
Ministry of Foreign Affairs



ELECTION OF THE EUROPEAN PARLIAMENT

In the light of the conclusions reached by the European Council on this subject at its meeting on 1 and 2 December, the Council continued its work on the election of the European Parliament by direct universal suffrage.

Discussion centred on the question of the distribution of seats: the principle of proportionality and of minimum representation of the populations of the Member States.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to undertake a detailed examination of the various formulae available and to continue work on finalizing the draft Convention.

After the appropriate contacts with the European Parliament, the Council would thus be able to submit to the European Council a complete report enabling the latter to reach a decision on the Convention.

PASSPORT UNION

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to continue finalizing provisions for the introduction of a uniform passport.

CONFERENCE ON INTERNATIONAL ECONOMIC CO-OPERATION

The Council prepared for the Conference on International Economic Co-operation which is to meet in Paris from 16 December. In particular, it approved the Community's general position for this Conference.

In this connection, and with reference to the conclusions reached by the European Council at Rome in the energy sector, the Council took note of the Commission's intention to submit proposals to it in the near future, and in any case before the end of January next, with a view, in accordance with the conclusions of the European Council at Rome, to establishing appropriate mechanisms for protecting the Community's existing energy resources and ensuring the development of its replacement energy resources under reasonable economic conditions and to encouraging the conservation of energy. The Council agreed to discuss these proposals as soon as possible and in any case, as far as possible, before the basic problems are broached in the Commission for Energy of the Conference on International Economic Co-operation.

YUGOSLAVIA

The Council examined a suggestion from the Chair for the establishment of financial co-operation with Yugoslavia.

Although it was not able to reach a definitive decision at its current meeting, the Council agreed to resume examination of this subject at its January meeting in order to finalize its position.

COMMUNITY PARTICIPATION IN THE INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT

The Council held a brief exchange of views on the Community's participation in the International Fund for Agricultural Development (IFAD). It agreed to return to the subject at its next meeting.

OVERALL MEDITERRANEAN APPROACH

Malta

The Council approved additional directives for the negotiations with Malta on the agricultural sector and rules of origin; it also established the Community position on economic and financial co-operation to be put to Malta. In this way, the Community hopes to conclude these negotiations rapidly.

Machrak

The Council recorded its agreement on the substance of directives which should enable the Commission to open negotiations shortly with Egypt, Lebanon, Syria and Jordan.

The agreements to be negotiated with the Machrak countries will thus confirm the Community's readiness to develop its relations with the countries of the Mediterranean basin to a significant extent.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to finalize the Directives and to arrange for their approval by the quickest possible procedure.



Greece

The Council took note of a report from the Chairman of the Permanent Representatives Committee on progress in the harmonization of the agricultural policies and on the directives for the negotiation of the second Financial Protocol.

The Council had an exchange of views on this subject, at the end of which it asked the Permanent Representatives Committee to continue its work, giving this file the priority appropriate to it, so as to enable the Council to act as soon as possible.

Portugal

The Council examined all the points still open as regards the finalization of the directives for the opening of negotiations with Portugal with a view to developing the 1972 Agreement. After making some progress, the Council agreed to resume its examination of this file at its January meeting with the intention of reaching a final decision then.

RELATIONS WITH CANADA

The Council had a brief exchange of views on the terms of reference authorizing the Commission to open negotiations with Canada with a view to concluding an outline agreement on commercial and economic co-operation. It instructed the Permanent Representatives Committee to solve the last problems remaining open.

PROTOCOL No 2 TO THE EFTA AGREEMENTS

The Council discussed the possible inclusion in Protocol No 2 to each of the EFTA Agreements of other products from Chapters 1 to 24 of the Brussels Nomenclature. The Danish and United Kingdom delegations, which are those most affected, expressed their concern about the employment situation in the manufactured tobacco sector.

The Council agreed to ask the Commission to examine the matter and to inform it of the results of its deliberations as soon as possible.

9.XII.75

BEEF AND VEAL ORIGINATING IN THE ACP STATES

While awaiting the Opinion of the European Parliament, the Council instructed the Permanent Representatives Committee, taking today's discussions into account, to finalize the decision renewal of the arrangements for the reduction of import charges on beef and veal originating in the ACP States, and to arrange for it to be approved by the Council as soon as possible.



OTHER DECISIONS

The Council adopted in the official languages of the Communities:

- the Decision accepting the Customs Co-operation Council's recommendation of 1 January 1975 designed to enable statistical data on international trade collected on the basis of the Brussels nomenclature to be expressed in terms of the second revision of the standard international trade classification;
- the Resolution fixing a short-term energy-saving target for 1976-1977.

Agriculture

The Council adopted in the official languages of the Communities:

- Regulations
  - modifying Regulation (EEC) No 1877/74 on the distillation of the by-products of wine-making;
  - amending for the second time Regulation (EEC) No 1876/74 concerning the addition of alcohol to products in the wine sector;
  - fixing the activating prices for table wines for the period from 16 December 1975 to 15 December 1976 (R I - 1.71 UA, R II - 1.71 UA, A I - 1.61 UA per degree/hl; R III - 26.70 UA, AII - 35.58 UA, AIII - 40.63 UA per hl);
- the Decision on a financial contribution to the campaign against foot-and-mouth disease in South-East Europe.

ACP questions

In the context of relations with the ACP States and the OCT, the Council recorded its agreement on exemption from customs duties for imports of cut flowers and foliage from the ACP and the OCT (amendment to Article 19 of Regulation No 1599/75).

It also adopted in the official languages of the Communities the Regulations:

- concerning the proof of the origin of products required for the application of Regulation (EEC) No 1598/75 and of Regulation (EEC) No 1957/75;
  - on rum originating in the ACP States (period from 1 July 1975 - 30 June 1976).
-

COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTES EUROPEENNES

GROUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles, le 8 décembre 1975  
PC/MF/GC/MV/mon

PRIORITE - P 1

Remis au télex à : 17h 35

Note BIO (75) 370 aux Bureaux nationaux  
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux DG I et X

Objet : CONSEIL AFFAIRES GENERALES

1. Suite à donner aux délibérations du Conseil Européen

Le Conseil est appelé à prendre les décisions notamment des procédures nécessaires à donner suite aux délibérations du Conseil européen en ce qui concerne les élections du Parlement européen au suffrage universel direct.

2. Conférence Nord-Sud

Le Conseil traitera en principe exclusivement des questions procédurales. Les contacts au sujet de la désignation des délégations des pays industrialisés se poursuivront actuellement à tous les niveaux.

3. Participation de la Communauté au Fond International de Développement agricole

Les ministres reprendront ce dossier sur lequel les ministres du Développement, le 13 octobre dernier, n'avaient pu prendre de décision. La Commission souhaite qu'une décision positive puisse être prise en vue de la réunion constitutive du FIDA prévue pour 1976.

4. Divers problèmes ayant trait aux relations avec les ACP et les Pays et Territoires d'Outre-Mer

i) Le Conseil devra se prononcer sur la proposition de la Commission de prolonger jusqu'au 30 juin 1976 le régime préférentiel en faveur de l'importation de viande bovine des ACP (Botswana - Kenya - Madagascar - Swaziland). Ce régime prévoyait de mars à décembre 1975 un contingent de 23.000 tonnes à droit nul et avec une réduction de 90 % des prélèvements.

ii) Le Conseil devrait arrêter le régime à prévoir pour l'importation sur le marché communautaire du rhum en provenance des pays et territoires d'Outre-Mer. Une solution n'avait pu être trouvée en juillet dernier. Le statu quo avait été maintenu jusqu'au 1er décembre 1975 (la difficulté réside dans la fixation du contingent à droit nul en provenance de certaines Antilles néerlandaises).

5. Sous-approche globale méditerranéenne

- Machrak : Le Conseil devrait tenter d'aboutir à un accord sur le mandat de négociation sollicité par la Commission afin d'engager les pourparlers avec l'Egypte, la Syrie, la Jordanie et le Liban.

./.

## 6. Grèce

Le Conseil entendra un rapport (progress report) sur la préparation des directives de négociation relatives à la conclusion d'un nouveau protocole financier avec la Grèce. La Communauté avait indiqué sa disposition à négocier un deuxième protocole financier à la suite du "dégel" de l'accord d'association en octobre 1974. Le 2 décembre 1974 le Conseil d'association a décidé l'ouverture des négociations à ce sujet, et la Commission a transmis une recommandation au Conseil concernant le montant et les modalités de cette aide le 23 juillet 1975. DIS. Lors du Conseil d'Association du 28 avril, la Grèce a demandé un montant de 400 millions d'UC, comprenant 250 MUC de prêts de la BEI (dont 150 MUC pour l'agriculture) et 150 MUC de dons, également pour la restructuration de l'agriculture. La Commission propose au Conseil de suivre l'orientation hellénique en ce qui concerne la priorité accordée à l'agriculture, mais en proposant des chiffres légèrement inférieurs. Fin DIS. A noter que le nouveau protocole financier se situe dans le cadre de l'accord d'association, donc en dehors de l'examen de la demande grecque d'adhésion de juin 1975.

## 7. Relations avec le Portugal

Le Conseil devrait approuver les directives de négociation pour la Commission en vue de l'amélioration et l'extension de l'accord de libre échange de 1972, conformément à la décision de principe prise le 28 mai 1975 lors de la dernière réunion du Comité mixte. La Commission a transmis des propositions au Conseil le 11 juin couvrant l'amélioration de l'accord, ainsi qu'une aide financière immédiate, qui a été approuvée par le Conseil le 7 octobre dernier. A cette occasion, M. Melo Antunes, ministre portugais des affaires étrangères, a souligné l'importance que le Portugal attachait à l'ouverture rapide des négociations, et le Président Rumor a déclaré que le Conseil ferait en sorte que les négociations puissent s'ouvrir avant la fin de 1975.

Les négociations porteront sur l'amélioration de l'accord dans le secteur commercial ainsi que sur la coopération industrielle, un protocole financier, et la main d'oeuvre et la sécurité sociale. En ce qui concerne le protocole financier, qui prendra le relais de l'aide d'urgence, le montant sera fixé plus tard à la lumière de l'expérience acquise. Dans le secteur agricole, le mandat prévoit des concessions sur les produits horticoles et conserves de poissons couverts par l'approche méditerranéenne globale, à l'exception du concentré de tomate et des sardines (le régime de prix de référence appliqué aux exportations portugaises est en voie d'être étendu aux exportations en provenance d'autres pays méditerranéens). Dans le secteur industriel, la Communauté donnera suite à la demande portugaise de pouvoir accorder une protection supplémentaire à ses industries naissantes, mais dans la conjoncture actuelle, elle pourra difficilement faire des concessions importantes pour favoriser les exportations portugaises de textiles.



### 8. Coopération financière avec la Yougoslavie (éventuellement)

Le Conseil devrait se prononcer sur le principe d'une coopération financière avec la Yougoslavie, qui devrait prendre la forme du financement des projets yougoslavs par la BEI sur ses ressources propres à des conditions du marché (voir communication de la Commission COM(75)375 du 9 juillet 1975). Si le Conseil donne le feu vert, la Commission soumettrait ultérieurement une proposition formelle en vue de la négociation d'un protocole financier. A rappeler que la demande yougoslave de pouvoir bénéficier d'une coopération financière se situe dans le cadre de l'article 7 de l'accord (voir IP(75)22 du 4 février, IP(75)149 et BIO (75)246 du 24 juillet).

### 9. Malte

La France ayant levé sa réserve, le Conseil approuvera, en point A, l'augmentation de l'offre communautaire au titre de la coopération financière. La Commission devrait maintenant pouvoir conclure les négociations avec Malte, ouvertes en septembre 1974, en vue de compléter l'accord d'association de 1971 par des volets agricole et financier. DIS. La nouvelle offre, qui comporte une augmentation du montant des prêts à accorder par la BEI de 21 à 26 MUC, ainsi qu'une amélioration des conditions financières, constitue une dernière tentative de conciliation, étant entendu que la Communauté n'est pas disposée à marchander l'ampleur du geste qu'elle a accepté de faire à l'égard de Malte, qui ne remplit pas les critères habituels pour l'aide aux pays en voie de développement. Fin DIS.

### 10. Canada

Le Conseil devrait adopter les directives de négociation en vue de la conclusion d'un accord-cadre de coopération économique et commerciale avec le Canada, conformément à la recommandation de la Commission du 21 mai (voir COM(75)224 final). L'accord, qui revêtirait un caractère non-préférentiel et non-discriminatoire, créerait un cadre institutionnel pour encourager et faciliter une coopération qui, dans la plupart des secteurs, relèverait des activités des milieux professionnels privés. Aucun secteur ne serait exclu à priori, les parties se proposant d'explorer en commun, dans le cadre d'une coopération mixte, les possibilités concrètes de coopération économique susceptibles d'être envisagées. A souligner que si la reconnaissance d'une compétence communautaire pour la coopération économique en tant que telle constitue un fait nouveau (jusqu'à présent, le Conseil ne voulait pas aller au-delà de la notion de coopération commerciale), l'accord laisserait entièrement intactes les compétences des Etats membres d'agir et le cas échéant de conclure des accords bilatéraux avec le Canada dans le domaine de la coopération économique. Pour le background de cet accord, se référer à la Note P - 27 de mai 1975.

DIS. La France et la Grande-Bretagne ayant accepté que l'accord soit négocié au nom de la seule Communauté sans la participation des Etats membres (accord mixte), il ne reste qu'un seul point à régler, à savoir une réserve danoise sur l'accès non-discriminatoire aux ressources naturelles. Fin Dis.

### 11. GATT - Tokyo Round

Le problème concernant la procédure qui doit régler les rapports entre le Groupe Agricole et les autres groupes de travail au sein des négociations multilatérales à Genève ne figure pas sur l'ordre du jour du Conseil mais il n'est pas tout à fait exclu qu'il fasse l'objet de quelques discussions en marge du Conseil.

De toute façon, le Comité des Négociations Commerciales se réunit cette semaine à Genève entre le 9 et 12 décembre et il est plutôt dans ce cadre que l'on devrait attendre une solution éventuelle à ce problème. DIS. Ainsi, il est possible que le Secrétaire Général du GATT, M. Long, prendra une initiative devant le Comité afin de sortir les négociations agricoles de l'impasse qui oppose la Communauté aux Etats-Unis depuis quelques mois. Le texte d'un compromis que Sir Christopher Soames, pour la Commission, et M. Dent, pour le gouvernement américain, avaient négocié en octobre dernier à Bruxelles n'a pas reçu l'approbation de tous les Etats membres et par conséquent n'a pu être soumis au Groupe Agricole à Genève. Fin DIS.

Autres points à l'ordre du jour du CNC : lecture des rapports par les présidents des six groupes de travail - tarifs, mesures non-tarifaires, etc. (voir P - 66) suivi par débat; fixation du programme pour les prochains mois.

#### 12. Mise en oeuvre des Protocoles N° 2 des accords avec les pays de l'AELE

Aux termes de ces protocoles, les boissons alcooliques et certains produits agricoles transformés, plus particulièrement le tabac manufacturé, devraient faire l'objet de réductions tarifaires dont l'ampleur n'est pas fixée dans les accords de libre échange avec les pays de l'AELE. Malgré les prévisions britanniques et danoises, toute une décision à ce sujet a été subordonnée par la France et l'Italie à l'adoption du règlement sur l'alcool. Le Danemark vient à son tour d'établir un lien entre la mise en oeuvre des protocoles no 2 et le financement de la distillation des vins excédentaires souhaités par les français et les italiens. Le Conseil est appelé à trouver un moyen de sortir de cet imbroglio.

\* \* \*

#### Le Président à Athènes

Le Président reçoit le diplôme de docteur honoris causa de l'Ecole Supérieure des Sciences Politiques PANTIOS.

Il rencontrera également M. Papaligouras, Ministre de la Coordination et les Ambassadeurs des Neuf pour une séance de travail. Il déjeunera avec le Premier Ministre, M. Karamanlis.

Amitiés

B. Olivi



ZCZCNY

WASHINGTON/7

NEWYORK/6

21877Q COMEU B

BRUXELLES 9.12.75

TELEX NO 105573

NOTE BIO (75) 370 - SUITE 1 AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES DIRECTEURS GENERAUX DG 1 ET X  
-----

CONSEIL AFFAIRES GENERALES - SUITE  
=====

APRES UNE LONGUE REUNION PRELIMINAIRE EN CADRE RESTREINT, LE CONSEIL EST PASSE AU POINT CONCERNANT L'ELECTION AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT DU PARLEMENT EUROPEEN, DANS LE CADRE DES SUITES A DONNER AUX DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EUROPEEN DE ROME.

LE PRESIDENT RUMOR A PROPOSE IMMEDIATEMENT DE RENVOYER LE DOSSIER A L'EXAMEN DU COREPER, MAIS M. FITZGERALD A AFFIRME QUE LES PROBLEMES POLITIQUES QUI SE POSAIENT NE POUVAIENT PAS ETRE DEBATTUS A CE NIVEAU-1A, SANS DES DIRECTIVES DU CONSEIL, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LE NOMBRE DES SIGES A ALLOUER A CHAQUE PAYS MEMBRE. EN EFFET, LA DELEGATION IRLANDAISE A PRESENTE UN NOUVEAU PROJET DE REPARTITION DES SIEGES, QUI S'ELOIGNE DE CELUI DU PARLEMENT EUROPEEN, ET QUI PERMETTRAIT UNE PLUS GRANDE REPRESENTATION DES PETITS PAYS.

PAR CONTRE, LES DELEGATIONS FRANCAISE ET BRITANNIQUE ONT VIVEMENT AFFIRME LE NECESSITE D'UNE PLUS GRANDE PROPORTIONALITE DANS LA REPRESENTATION, TANDIS QUE LES DELEGATIONS ITALIENNE, ALLEMANDE, BELGE, NEERLANDAISE ET DANOISE, CONFIRMAIENT LEUR APPUI A LA PROPOSITION DU PARLEMENT.

LA DISCUSSION N'AYANT ABOUTI A RIEN, LE DOSSIER EST ENVOYE AU COREPER QUI EN FERA RAPPORT AU PROCHAIN CONSEIL.

LA SEANCE A ETE SUSPENDUE A 13 H 30 ET REPRISE A 15 HEURES PAR LE DABAT SUR LA CONFERENCE NORD-SUD.

A SUIVRE

AMITIES  
B. OLIVI

+ + + + + + + + +



Bruxelles....., le 9 décembre 1975.....

MS/cb

Remis au télex à 9.45 h.

Priorité P - 1

Note BIO (75) 370 (suite 2) aux Bureaux nationaux  
cc. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

---

CONSEIL AFFAIRES GÉNÉRALES - SUITE

Conférence sur la Coopération Economique internationale

Le Conseil a repris ses travaux à 15h40 sur la Conférence Nord-Sud.

- 1) Le débat a porté d'abord sur la suite à donner aux décisions de Rome. Le Président ORTOLI a souligné que le mandat donné à la Commission et au Conseil par le Conseil Européen était parfaitement clair aux yeux de la Commission qui s'engageait par conséquent à présenter des propositions concrètes entre le 13 et le 31 janvier 1976; le Président a demandé au Conseil de s'engager pour sa part à trancher le plus rapidement possible sur la base des propositions de la Commission.

Toutes les délégations ont souscrit à cette procédure à l'exception des Britanniques qui souhaitent voir compléter la décision de Rome dans le domaine du dialogue Nord-Sud et plus particulièrement de l'énergie par un mandat plus élaboré. La délégation britannique a demandé en conséquence que soit inscrit au procès-verbal la formule suivante : "Selon la délégation britannique, les délibérations à venir en exécution des décisions de Rome devront tenir compte des indications données par la délégation britannique au Conseil de Rome.". La délégation danoise a déclaré qu'elle approuvait la position britannique.

Le risque de voir le débat sur cette affaire très importante dégénérer en une remise en question de l'accord politique acquis à Rome a été évité grâce à l'action conjuguée des présidents Rumor et Ortoli ainsi qu'à l'intervention de MM. Genscher et Sauvagnargues. Il eut été inconcevable en effet que le Conseil des Affaires Etrangères complète, modifie ou interprète une décision difficilement acquise aux dernières heures au Conseil de Rome.

L'accord de Rome dépasse en effet largement le seul problème de la participation de la Commission au dialogue Nord-Sud, il constitue, pour la première fois dans l'histoire de la Communauté, l'amorce d'une politique commune de l'énergie. Il ne serait donc pas raisonnable d'isoler un élément de cette future politique commune tel que le prix ou le niveau garanti (MSP) alors même que selon la Commission cet élément ne relève pas de la négociation Nord-Sud mais d'un accord interne au niveau de la Communauté ou d'un accord de l'ensemble des pays industrialisés.

./.

La décision du Conseil de s'en tenir au texte de Rome constitue par conséquent, malgré la réserve d'interprétation britannique, une bonne clarification qui ne devrait pas faire l'objet de litige.

2. D'autre part, le "mandat" portant sur les travaux des quatre commissions qui étaient en cours d'élaboration au Coreper a été formellement approuvé; la référence éventuelle à un prix garanti, demandé par la délégation britannique au Coreper, a été supprimée. C'est dans le cadre de ce mandat que doivent s'inscrire les déclarations d'ouverture (total: 15 min.) de MM. Rumor et Ortoli et les exposés de MM. Mart et Callaghan. Le Président Rumor a souligné qu'en conformité des décisions de Rome, ces déclarations et commentaires feront l'objet d'une coordination à Neuf.
3. Le Président du Conseil a indiqué que les Etats-Unis, le Japon et le Canada s'étaient mis d'accord aujourd'hui pour que la co-présidence des pays industrialisés soit confiée au Canada ainsi que pour la désignation de la Suisse, la Suède, l'Australie et l'Espagne. M. Sauvagnargues a indiqué pour sa part que les 27 invitations avaient été envoyées à 16h00 par le ~~Secré~~ Gouvernement français.

A suivre

Amitiés



M. SANTARELLI

COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

GROUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles....., le 10 décembre 1975.....  
HF/MV/ub/mon

PRIORITE P 1

Remis au télex à 11 h 15

Note BIO (75) 370 (suite 3 et fin) aux Bureaux nationaux  
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux des DG I et X

CONSEIL AFFAIRES GÉNÉRALES

Feu vert à la Commission pour l'ouverture de négociations avec  
les pays du Machrack

Le Conseil a autorisé la Commission à engager des négociations avec l'Égypte, le Liban, la Jordanie et la Syrie en vue de la conclusion d'accords globaux de coopération.

Ces pays, visés par l'approche globale méditerranéenne définie par la Communauté en 1972, avaient manifesté à diverses reprises depuis lors leur souhait d'engager rapidement la négociation. En janvier 1975 la Commission avait en conséquence saisi le Conseil de propositions concernant le contenu des directives de négociation. Elle proposait à cet égard des dispositions de même type que celles prévues dans le cadre des négociations avec les pays du Maghreb, c'est-à-dire :

- un volet commercial comportant le libre accès au marché de la Communauté pour les produits industriels et un régime préférentiel pour les produits agricoles,
- un volet de coopération technique, industrielle et financière,
- enfin certaines dispositions concernant la main-d'œuvre.

Toutefois les Ministres n'ont pu s'accorder hier que sur une partie du mandat de négociation, le problème de la coopération financière restant ouvert.

DIS: L'accord n'a pu se faire à ce stade en raison des divergences qui subsistent entre les délégations sur l'opportunité de prendre simultanément une décision concernant la coopération financière avec Israël. FIN DIS.

Par ailleurs ils ont estimé inopportun, compte tenu de la situation actuelle de l'emploi dans la Communauté, de prévoir des dispositions concernant la main-d'œuvre.

Il reste que les pourparlers vont pouvoir s'engager à bref délai, ce dont la Commission se félicite vivement. De nouveaux retards n'auraient pas manqué en effet d'être interprétés négativement sur le plan politique à la fois par les pays intéressés et dans le cadre plus général du dialogue euro-arabe. Ceci d'autant plus qu'un accord a déjà été conclu avec Israël et que les négociations avec le Maghreb n'ont pas encore abouti.

Divers problèmes concernant les ACP et les PTOM

Le problème concernant le régime d'importation du rhum en provenance des PTOM a été renvoyé à la session de janvier.

La décision concernant le régime préférentiel d'importation de la viande bovine en provenance des ACP ne pourra être prise qu'après avis du Parlement européen, et passera donc probablement en point "A" lors d'un des derniers Conseils de l'année.

Participation de la Communauté au Fonds International de Développement agricole

Cette affaire sera réexaminée lors de la session de janvier.

./.

## Yougoslavie

Le Conseil n'a pas pu se mettre d'accord sur le principe d'une coopération financière avec ce pays, mais il reprendra l'examen de la question en janvier avec l'intention de prendre une décision.

## Grèce

La Présidence, appuyée par la Commission a fait appel au Conseil pour que la mise au point des directives de négociation pour un nouveau protocole financier soit traitée comme prioritaire. Le reliquat du 1er protocole sera épuisé dans quelques semaines, ce qui signifie que la Grèce ne pourra plus bénéficier d'une aide communautaire avant la conclusion et la ratification d'un nouveau protocole financier, qui pourrait prendre jusqu'à deux ans.

## Portugal

M. Gundelach a refusé d'accepter le mandat pour négocier l'amélioration de l'accord que le Conseil était prêt d'adopter. Ceci mérite d'être souligné : d'une part, la Commission a l'habitude d'ouvrir des négociations avec un mandat minimaliste, quitte à demander des directives supplémentaires par la suite, et d'autre part, la Communauté s'était engagée formellement vis-à-vis des Portugais en octobre dernier à entamer les négociations avant la fin de l'année (voir BIO(75)370). En l'occurrence, la Commission a estimé que d'ouvrir les négociations avec un mandat tellement mince, voire négatif risquerait d'avoir des effets "counter-productive" sur les Portugais. Plutôt que de prendre le risque politique de voir mis en péril le rapprochement avec le Portugal dont la Communauté a assumé la responsabilité, la Commission a préféré laisser passer le "deadline" de fin d'année pour revenir à la charge en janvier, empêchant ainsi les Etats membres d'esquiver leur responsabilité.

DIS. La pierre d'achoppement était le refus allemand de prendre en considération la totalisation des périodes d'assurance pour les prestations de sécurité sociale des travailleurs portugais dans la CEE, concession pourtant accordée aux travailleurs maghrébins. Ceci s'ajoutait au refus français de lever une réserve sur les vins et la demande britannique de limiter

les exportations de textiles, et qui laissait peu de choses (quelques concessions sur les produits horticoles d'intérêt limité). Comme prévu, le Conseil était uniquement disposé, à ce stade, à confirmer le principe d'une coopération financière. Fin DIS.

## Malte

Comme prévu, le Conseil a approuvé les directives complémentaires sur l'agriculture et la coopération financière avec Malte.

## AELE

Le Danemark et le Royaume-Uni ont demandé un standstill tarifaire pour le tabac manufacturé, afin de maintenir les courants d'échange avec les pays de l'AELE. La Commission a été invitée à rechercher une solution avec les pays intéressés, malgré son refus pour des raisons juridiques d'accepter un recours à l'article 135.

## Canada

Le Conseil n'a pas pu adopter le mandat de négociation pour un accord de coopération économique et commerciale. La délégation danoise, tout en refusant de lever sa réserve, a laissé entendre qu'elle le fera très prochainement. **Affaire renvoyée au Coreper.**

Fin

Amitiés

*P. C. F.*

PO B. Olivi